



LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

CRA.1

**Certificat de résidence pour Algérien d'1 ou 2 an(s)
Immigration professionnelle / Étudiant / Stagiaire**

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

1. DOCUMENTS COMMUNS

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT

- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France.**
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** et si exigé le droit de visa de régularisation à remettre au moment de la remise du titre uniquement pour les demandeurs de certificat de résidence algérien en qualité d'agent officiel, d'étudiant ou de stagiaire.

PREMIÈRE DEMANDE

- Visa de long séjour portant le motif du séjour (ou copie de la carte de séjour si Algérien titulaire d'un titre de séjour en France ou titulaire d'un titre de séjour portant la mention «chercheur» délivré par un autre Etat de l'UE et demandant son admission au séjour en France en qualité de scientifique).**
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Certificat médical** à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour uniquement pour les demandeurs du certificat de résidence algérien «salarié», «profession commerciale, industrielle ou artisanale» (sauf si déjà titulaire d'un titre de séjour en France).

RENOUELEMENT

- Justificatif de séjour régulier :** carte de séjour en cours de validité.
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

PREMIERE DEMANDE

2.1. - 2.2. Salarié - Travailleur temporaire

code Agdref : 1203 ou 1223

(art. 7 b) et e) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- Demande d'autorisation de travail** (formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à la nature de l'activité salariée (CERFA n° 15187*01) visée par le SMOE.

2.3. Profession artistique et culturelle (art.7 g) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 9815

- Formulaire de demande d'autorisation de travail** pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré (CERFA n° 15187*02).
- ou un **contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles** dans les autres cas.

RENOUVELLEMENT

2.1. Salarié (art. 7 b) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié

code Agdref : 1203

Si l'étranger occupe un emploi :

- élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur concernant le salarié avant la demande de renouvellement de la carte de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargée par le salarié sur <https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr/>

Si l'étranger n'occupe plus d'emploi :

- L'avis de situation individuelle établi par pôle emploi.

2.2. Travailleur temporaire (art. 7 e) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 1203

- Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur** (formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger (CERFA n° 15186*03) documents joints à cette demande)

2.3. Profession artistique et culturelle (art. 7 g) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 9815

 Lorsque l'étranger n'est pas salarié :

- contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC).

 Lorsque l'étranger est salarié :

S'il occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :

- attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur et les 3 derniers bulletins de paie.

S'il a changé d'emploi :

- dossier de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré constitué par l'employeur (formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à la nature de l'activité salariée - CERFA n° 15187*01).

PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

2.4. Profession commerciale, industrielle ou artisanale

code Agdref : A706 ou A703

(art. 5 et 7 c) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise** (statuts, extrait K ou Kbis).
- Inscription (ou affiliation) auprès d'un organisme professionnel.**
- Inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois.**
- Affiliation au régime social des indépendants.**
- Profession réglementée** : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.
- Uniquement au [REDACTED] – **Preuves de l'effectivité de l'activité** : contrat de bail ou de domiciliation, bordereau de situation fiscale, bulletins de salaire ou extrait du livre de compte.

2.5. Scientifique (art. 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 9814

- Convention d'accueil** signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé ;
- Uniquement en **PREMIÈRE DEMANDE** si le demandeur a été admis au séjour en tant que « chercheur » dans un autre Etat de l'UE :
- **carte de séjour et convention d'accueil** (traduite) délivrés par cet Etat.

2.6. Agent officiel (Titre III de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : A800

- Attestation délivrée par l'autorité algérienne** compétente précisant la durée de la mission prévue en France.

2.7. Étudiant (Titre III de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 1202

- Inscription** (une préinscription peut suffire au moment du dépôt initial du dossier ; l'inscription définitive devra être apportée au plus tard lors de la remise du titre) produite par l'établissement français d'enseignement.
- Justificatifs de moyens suffisants d'existence** : les ressources financières doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 € en application de la décision du ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003) : attestations bancaires de virement régulier ou de solde créditeur suffisant et, en cas de ressources fournies par un tiers, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ; fiches de paie ; les boursiers doivent fournir une attestation de l'organisme qui la verse précisant le montant et la durée de leur bourse.

Uniquement pour le **RECHERCHÉ EN FUGA** :

- Justificatifs de la réalité et du succès des études entreprises** : relevé de notes, et attestation d'assiduité et de présentation aux examens.

2.8. Stagiaire (Titre III de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968)

code Agdref : 1226

- Attestation ou convention de stage.**
- Justificatifs de moyens suffisants d'existence** : les ressources financières doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 € en application de la décision du ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003) : attestations bancaires de virement régulier ou de solde créditeur suffisant, en cas de ressources fournies par un tiers : attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ; fiches de paie ; attestation de l'organisme qui verse la bourse précisant le montant et la durée de leur bourse.

PREFET DU VAL D'OISE

Sous-préfecture de Sarcelles

N° ETRANGER :

Nature du titre demandé :

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

à

Date d'entrée en France :

aviez-vous un visa

► VOTRE SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marie

date du mariage :

lieu :

concubinage

depuis quand , :

veuf

date du décès :

divorcé

date du divorce :

PACS

date du PACS :

Nom et Prénom de votre conjoint :

Nationalité du conjoint :

est-il en France :

Votre conjoint a-t-il un titre de séjour ?

Si oui N° d'étranger :

Nombre d'enfants mineurs :

Combien sont en France ?

Combien sont scolarisés en France ?

Combien sont au pays ?

► AUTRE FAMILLE : (Préciser le lien de parenté)

Famille en France	Famille à l'étranger

VOTRE ADRESSE :

VOTRE NUMERO DE TELEPHONE :

M. reconnaît l'exactitude des renseignements fournis

Sarcelles, le

Signature

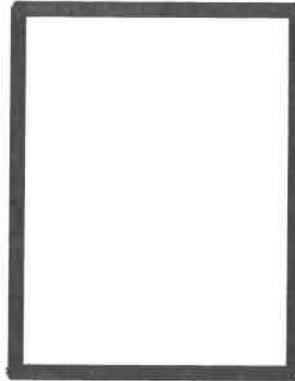
internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand CS 80025 95842 SARCELLES CEDEX tél 01 34 20 95 95

la sous-préfecture de Sarcelles est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures

ACQUISITION PHOTO ET SIGNATURE

PHOTOGRAPHIE



SIGNATURE DU DEMANDEUR



La signature doit être apposée ci-dessus
à l'encre noire et de manière appuyée
sans déborder du cadre.

ACQUISITION PHOTO ET SIGNATURE

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)

Nom

Prénom.....

né(e) le à.....

demeurant.....

.....

nationalité.....

résident en France depuis le.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné

M.....

né(e) le à.....

de nationalité.....

Je m'engage à avertir l'administration du changement éventuel de domicile de ce ressortissant étranger.

Fait à

le

signature

Joindre la copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. (ramener les originaux)

FICHE à joindre à toute demande de renouvellement

N° ETRANGER :

NOM :

PRENOM :

Merci de bien vouloir indiquer votre numéro de téléphone portable
pour l'envoi d'un sms
vous informant de la disponibilité de votre titre de séjour.

En cas de changement de n° de téléphone, nous prévenir dans les plus
brefs délais à l'adresse indiquée ci-dessous :

*SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES
Bureau des ressortissants étrangers
1 boulevard François Mitterrand CS 80025
95842 SARCELLES*

ATTESTATION DE RESIDENCE
(carte de résident)

Je soussigné(e)

Nom

Prénom.....

né(e) le à.....

demeurant.....

.....

nationalité.....

Certifie sur l'honneur n'avoir pas séjourné plus de trois années consécutives hors de France au cours des dix dernières années.

Fait à

le

signature

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
RELATIVE A LA POLYGAMIE**

LE DECLARANT,

NOM DE NAISSANCE :.....

NOM D'EPOUSE :.....

PRENOM :.....

NE (E) LE :..... A

REFERENCE DU TITRE DE SEJOUR :.....

DECLARE SUR L'HONNEUR EN PRESENCE DU REPRESENTANT DU PREFET

N'AVOIR QU'UNE SEULE EPOUSE EN FRANCE (NON POLYGAMIE)

AVOIR PLUSIEURS EPOUSES EN FRANCE (POLYGAMIE)

QUE MON EPOUX N'A QU'UNE SEULE EPOUSE EN FRANCE (NON POLYGAMIE)

QUE MON EPOUX A PLUSIEURS EPOUSES EN FRANCE (POLYGAMIE)

FAIT A.....LE

SIGNATURE DU (DE LA) DECLARANT(E)

LE REPRESENTANT DU PREFET

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

L'article 161 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement (6 mois à 2 ans) et/ou d'une amende, toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je soussigné(e), (indiquer le lien de parenté éventuel) :

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

demeurant :

m'engage à verser pendant la période du : au :

la somme de euros chaque mois à :

M
.....

Né(e) le : à :

de nationalité :

et à prendre en charge les frais d'hospitalisation et de rapatriement éventuels *

Je prends connaissance que la justification de ces versements pourra m'être demandée.

J'atteste, que les sommes versées ne sont, en aucun cas, la contrepartie d'un travail.

Fait à :

Le :

SIGNATURE

JOINDRE :

La photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour ainsi que
les trois derniers bulletins de salaire (original + photocopies) et
le dernier avis d'imposition (original + photocopie)

Si le soussigné est le père ou la mère de l'étudiant : fiche familiale d'état civil ou livret de famille

PREFET DU VAL D'OISE

Sous-préfecture de Sarcelles
Bureau des ressortissants étrangers

DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR « ETUDIANTS »

Pour toute demande, fournir l'attestation de droits à l'assurance maladie avec ses dates de validité

N° ETRANGER :

Date d'entrée en France :

Aviez-vous un visa ?

oui

non

Nom :

Prénoms :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

VOTRE SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marié

concubinage

divorcé

veuf

PACS

Nom et prénom du conjoint :

Nationalité du conjoint :

Est-il en France ?

A-t-il un titre de séjour ? Si oui n°étranger

Si vous avez des enfants mineurs, préciser le nombre et combien en France ?

VOS CONDITIONS DE LOGEMENT :

Locataire

propriétaire

hébergé à titre gratuit

Indiquer votre adresse et votre numéro de téléphone :

VOS RESSOURCES :

Etes vous boursier ?

oui

non

(si oui, joindre l'attestation de bourse)

Avez vous un garant ?

oui

non

(si oui, fournir l'attestation de prise en charge, la copie de la pièce d'identité ainsi que le dernier avis d'imposition, et les 3 derniers bulletins de salaire du garant)

Avez vous un contrat de travail ?

oui

non

(si oui fournir la copie de celui-ci)

ÉTUDES POURSUIVIES EN FRANCE

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT JOINDRE LA COPIE DES DIPLÔMES OBTENUS

Année universitaire	Nom de l'établissement	Intitulé des études et diplômes obtenu ou préparé Préciser la durée du cursus

NOM :
PRÉNOMS :

Je reconnais l'exactitude des renseignements fournis.

Signature :